L’élection du député Meyer Habib annulée en raison de graves fraudes électorales (MàJ : privé de son siège, il est pressenti pour devenir ambassadeur d’Israël en France)

03/02/2023 à 22h54



03/02/2023

> *Privé de son siège de député, Meyer Habib pressenti pour devenir ambassadeur d’Israël en France* □□ *https://t.co/bFqmc6Pc57*
>
> *— Libération (@libe) February 3, 2023*

Merci à François V. once again…

> *Celui là vous voulez dire ??? pic.twitter.com/aEOLDJ3h5H*

— Greg Lamboley (@greglamboley) February 3, 2023

Ces opérateurs avaient été mobilisés pour aider "les électeurs rencontrant des difficultés pour voter par voie électronique".

Mais le fait de leur proposer de voter à leur place avec leurs codes "doit être regardé comme constitutif d'une manœuvre", juge le CC.

2/n

— Nicolas Berrod (@nicolasberrod) February 3, 2023

Le Conseil constitutionnel relève également que des pro-Habib ont "diffusé le jour du second tour de scrutin sur divers réseaux sociaux des messages appelant à voter pour ce candidat", ce qui est "susceptible d'avoir influencé le vote d'un nombre significatif d'électeurs".

4/n

— Nicolas Berrod (@nicolasberrod) February 3, 2023

Le communiqué du CC est à lire ici : https://t.co/tzH359GYRY

PS : l'examen des recours déposés contre des résultats des #électionslégislatives2022 est désormais terminé.

6/n pic.twitter.com/4QG6vIybFa

— Nicolas Berrod (@nicolasberrod) February 3, 2023

Merci à François V.